



Regroupement familial

Par **Kakka**, le **24/08/2022** à **07:15**

Bonjour,

Moi franchement c'est toute une histoire avec la préfecture de Nanterre , j'ai déposé un dossier de regroupement familial depuis 2017 la où ma femme elle a terminé ces études en France et là où on est marié et on a deux enfants nés ici après la fin de ces études donc pas de visa d'étude , j'ai déposé le dossier de regroupement la préfecture a demandé à ma femme de quitter le territoire si non il n'étudie pas le dossier et effectivement elle a quitté la France mais derrière on a reçu un refus fin 2018 maintenant j'ai déposé un autre dossier en 2019 jusqu'à maintenant pas de réponse raison COVID et pas de service ouvert en 2020 et moitié 2021 . Le problème c'est que mes enfants sont scolarisés ici mon fils maintenant en CP et ma fille en GS depuis 2020 sont ici sans leur maman je suis tout seul avec eux jusqu'à que mon fils tombe dans la dépression et maintenant suivie par un psy , vous parler du droit de l'enfant ?????

Par **Pragmatico**, le **24/08/2022** à **09:00**

Bjr,

Avez vous une question précise ou est-ce simplement un exposé de votre malheureuse situation ?

Il faudrait vous faire aider par un avocat.

Par **youris**, le **24/08/2022** à **17:14**

bonjour,

vous pouvez consulter un avocat spécialisé en droit des étrangers ou une association d'aide aux étrangers.

le refus de visa doit être motivé, vous pouvez faire un recours auprès de la commission de recours contre les décisions de refus de visa en France (CRRV).

salutations